



Municipalité du Village de
Municipality of the Village of

North Hatley

Avis public d'entrée en vigueur

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 5 avril 2021, la Municipalité du Village de North Hatley a adopté le règlement intitulé « Règlement n° 2022-653 modifiant le règlement de zonage n° 01-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Le règlement n° 2022-653 modifie le règlement de zonage afin :

- D'autoriser spécifiquement l'usage « Auberge » dans les zones C-1 à C-8 et de le continger à un maximum de 3 dans chaque zone ;
- D'abroger l'usage « Gîte touristique » dans les zones A-1, Ra-1 à Ra-4, Ra-8, Ra-16 à Ra-19, Ra-29 à Ra-31, Rb-1, RUR-1, RUR-2 et RUR-5 ;
- De continger l'usage « Gîte touristique » à un maximum de 3 pour chacune des zones suivantes : C-1 à C-8 ;
- De continger l'usage « Gîte touristique » à un maximum de 2 pour chacune des zones suivantes : Ra-5 à Ra-7, Ra-10, Ra-11, Ra-13 à Ra-15, Ra-20 à Ra-28, Rb-7 à Rb-9, RUR-3 et RUR-4 ;
- De modifier les dispositions spécifiques encadrant l'usage « Gîte touristique » ;
- De prohiber l'usage « Résidence de tourisme » dans les zones C-1 à C-3 et C-5 ;
- D'autoriser spécifiquement l'usage « Résidence de tourisme » dans les zones C-4, C-6, Ra-17 et RUR-4 et de le continger à un maximum de 1 dans chaque zone ;
- D'autoriser spécifiquement l'usage « Résidence de tourisme » dans la zone C-7 et de le continger à un maximum de 3 dans la zone ;
- D'autoriser spécifiquement l'usage « Résidence de tourisme » dans la zone C-8 ;
- D'ajouter des dispositions spécifiques encadrant l'usage « Résidence de tourisme » ;
- D'abroger la zone C-9 à la grille de spécification.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté de Memphrémagog le 1^{er} février 2023 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante :

<http://www.northhatley.org/fr/avis-publiques-consultations-publiques//>.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 15 FÉVRIER 2023.

Benoit Tremblay, Directeur général